



Règlement du Concours des enfants

Thème: **Mon paysage de rêve, c'est...**



Le concours est organisé à l'occasion du Marché de Printemps qui aura lieu le jeudi 1^{er} mai 2025 sur le parking devant l'école Louis Chaigne.

Le thème « Mon paysage de rêve, c'est... » : Il peut être un endroit où se ressourcer, partir en vacances, un lieu dans lequel on se sent bien ... Le paysage peut même être imaginé. Aucune limite géographique dans le thème de ce concours.

Participants et conditions

Le concours est ouvert gratuitement aux enfants de la maternelle jusqu'au CM2, au travers de 2 catégories (maternelles à CP // CE1 à CM2), avec l'autorisation des parents. Chaque enfant participant pourra transmettre 1 seule réalisation (dessin, peinture, collage, bricolage...), qui devra tenir sur une feuille au format A4 destinée à être accrochée.

Inscription

Les participants* devront déposer les réalisations dans une enveloppe fermée, intitulée « Concours des enfants - marché 1er mai », avant le vendredi 25 avril 2025, dans la boîte aux lettres de l'école Louis Chaigne.

Organisation

- Chaque participant devra déposer sa réalisation dans un format standard A4.
- Au dos de chaque réalisation, il faudra préciser NOM et PRENOM de l'ENFANT participant, ainsi que sa classe, et une adresse email.
- En déposant la réalisation de leur enfant dans la boîte aux lettres de l'école Louis Chaigne, les parents de cet enfant donnent l'autorisation de participer et d'afficher cette réalisation sur le stand du concours des enfants, lors du marché du 1er mai. Dans les jours suivants, la feuille sera affichée à l'école, puis restituée à l'enfant par les enseignants.

Vote

Le jury du concours est composé des visiteurs présents sur le marché du 1^{er} mai, entre 9h et 11h. Le thème sera affiché. Les réalisations seront séparées en deux catégories (maternelles-à CP // CE 1 à CM2). Chaque personne pourra glisser un seul bulletin dans l'urne destinée au vote du concours des enfants, sur le stand dédié. Le bulletin permettra de voter pour les 2 catégories. Le dépouillement des bulletins se fera entre 11h et 12h par deux membres de l'association des parents d'élèves.

Prix

Le premier lauréat** de chaque catégorie se verra offrir une entrée pour une « Enquête à la ferme » de la Rochette, située au Bernard (85). La remise des prix se fera sur place à 12h00.

*Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Néanmoins, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à : APEL Venansault 9 rue de Saint André 85190 Venansault.

** Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière de l'APEL à utiliser à des fins promotionnelles leur nom ou photographie de leur réalisation du concours. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Tout recours sera expressément soumis à l'application souveraine des organisateurs. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ».